



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1187

06 mai 2015

- **Attente, mises en garde et inquiétudes par rapport au processus électoral**
- **République Dominicaine: Une pétition du Collectif Haïti de France et du GARR en faveur du respect des droits des migrants haïtiens**
- **Économie: Un ajustement de misère pour la branche textile**
- **Les citoyens haïtiens appelés à marcher contre l'impunité le 6 mai**

» Attente, mises en garde et inquiétudes par rapport au processus électoral

Tous les yeux sont rivés sur le Conseil électoral provisoire (CEP), qui doit statuer incessamment sur les cas de contestations de candidatures aux législatives, le 9 août 2015. Sur les 15 cas à analyser par le Bureau de contentieux électoral national (BCEN), l'éventuelle validation de la candidature (entachée de soupçons d'irrégularité) de l'épouse du président Joseph Michel Martelly, Sophia St Rémy Martelly, retient l'attention. Selon ses détracteurs, Sophia St Rémy Martelly - qui vise un poste au Sénat - a la nationalité américaine depuis sa naissance (à New York en 1965). Ce qui la disqualifie pour tout poste électif en Haïti. De plus, elle ne dispose pas de décharge de sa gestion comme présidente d'une Commission de lutte contre la faim et la malnutrition (Colfam), qu'elle assume depuis sa nomination par arrêté de son mari Joseph Michel Martelly du 24 janvier 2012. La Solidarité des femmes haïtiennes (SOFA) appelle les membres du CEP à agir en fonction des dispositions constitutionnelles et à faire preuve de vigilance dans le traitement de certains dossiers sensibles. Agir ainsi permettrait, donc, d'empêcher des « repris de justice, violeurs, dealers de drogue, corrompus, criminels, assassins et dilapidateurs du trésor public » d'entrer au Parlement. Cet appel est fait dans l'idée d'éviter que le pouvoir parlementaire serve de « rempart » à ces irrespectueux de la loi et des principes. Ce respect de la loi devrait être aussi manifeste dans les questions de décharge et de double nationalité. Le CEP se retrouve face au défi de manifester sa crédibilité et sa volonté à réaliser des élections qui suivent les règles. La publication de la liste des candidates et candidats, agréés pour participer aux prochains scrutins, après le traitement des cas de contestations, est attendue. Le délai du 1er mai 2015, fixé dans le calendrier électoral, n'a pas été respecté.

« Nous pensons que des forces tentent de déstabiliser le processus électoral en Haïti », signale le parti Rasin Kan pèp la, qui dénonce un plan pour imposer une longue transition en Haïti. Parmi ces « forces », le parti politique désigne des compagnies minières en pleine [offensive pour s'attribuer les ressources découvertes dans plusieurs zones du pays](#), les groupes impliqués dans le trafic des stupéfiants (la drogue) et particulièrement intéressés par le processus en cours. Rasin Kan pèp la se déclare également préoccupé par l'insécurité actuelle, qui ne serait pas sans lien avec [l'évasion de 300 détenus l'an dernier](#) et la [libération de deux présumés chefs de gangs mi-avril 2015](#). Il se plaint également de n'avoir pas pu inscrire certains de ses candidats aux élections législatives du 9 août 2015. Le coût des inscriptions et la lenteur du processus pour rassembler les documents auprès des institutions publiques représentent un vrai calvaire, dénoncé par plusieurs autres partis. Il s'agit d'une exclusion pure et simple, aux yeux de Rasin kan pèp la. Ce parti tient à tirer la sonnette d'alarme sur la perspective de l'expulsion, en juin 2015, par la République Dominicaine vers Haïti, de milliers de personnes, Haïtiens sans papiers et Dominicains déçus de leur nationalité dominicaine par leur propre pays. De leur côté, les États-Unis d'Amérique se prononcent pour la tenue de scrutins transparents et pacifiques en 2015 en Haïti. « Tout dépend des élections (...) : la sécurité, la stabilité, la paix et la prospérité ». Tout cela doit se faire à l'initiative « d'un gouvernement stable ». Un tel gouvernement ne peut venir que « d'élections transparentes et pacifiques », estime Karl Adam, le chargé de relation avec la presse de l'ambassade étasunienne à Port-au-Prince.

» République Dominicaine : Une pétition du Collectif Haïti de France et du GARR en faveur du respect des droits des migrants haïtiens

Le Collectif Haïti de France et le Groupe d'appui aux dominicain Danilo Médina à respecter les droits rapatriés et réfugiés (GARR) invitent le président fondamentaux des Haïtiens, qui sont menacés

d'expulsion en République Dominicaine. Cette pétition du Collectif, à laquelle adhèrent progressivement plusieurs personnalités et membres d'organisations, circule sur avaaz.org. Pris le 23 septembre 2013, un arrêt 168-13 du Tribunal constitutionnel dominicain a enlevé la nationalité dominicaine de plusieurs centaines de Dominicaines et Dominicains, d'origine haïtienne pour la plupart. Cet arrêt concerne les enfants nés en République Dominicaine de parents étrangers, ayant émigré illégalement dans le territoire voisin d'Haïti depuis 1929, alors que, d'après la Constitution dominicaine, toute personne née sur le sol dominicain est citoyenne de droit. Une loi 169-14 - adoptée, en mai 2014, par le Congrès dominicain, face à la vague d'indignation et de réprobation suscitées sur la scène nationale et internationale par l'arrêt « xénophobe et raciste » du 23 septembre 2013 - n'a pas résolu le problème. Malgré cette loi - qui établit des critères sur

la naturalisation ainsi qu'un régime spécial pour les personnes nées en République Dominicaine, inscrites dans le registre civil - des milliers de personnes d'origine haïtienne demeurent encore apatrides et sont privées de leurs droits fondamentaux. Des milliers de migrants/migrantes haïtiens risquent des [expulsions massives](#) à l'expiration, à la fin du mois de juin 2015, d'un programme de régularisation, mis en place à leur faveur en vue d'éviter d'autres rapatriements. Dans une note, rendue publique le 28 avril 2015, le GARR dit avoir constaté « que les autorités dominicaines ne font montre d'aucune volonté réelle à documenter les immigrantes et immigrants haïtiens en situation irrégulière installés sur leur territoire ».

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Danilo_Medina_President_de_la_Republique_Dominicaine_Respecter_les_droits_fondamentaux_des_Haitiens_en_Rep_Dominicaine/?cgbpspb

>> Economie : Un ajustement de misère pour la branche textile

Différents mouvements sociaux, dont des syndicats, manifestent leur indignation par rapport à un ajustement du salaire minimum national - de 225.00 à 240.00 gourdes - « jugé maigre » et annoncé le 1er mai 2015 par le président Joseph Michel Martelly, lors de la fête du travail. Cependant, l'arrêté présidentiel fixant le nouveau salaire minimum n'est pas encore publié dans le journal officiel, Le Moniteur. Un tel ajustement ne correspond pas aux revendications des ouvrières et ouvriers, qui ont organisé plusieurs mouvements de mobilisation, dans la perspective de faire passer le salaire minimum à 500.00 gourdes en raison du coût très élevé de la vie. « Cet ajustement de 15.00 gourdes est tout à fait une corruption. Il ne

permettra pas aux ouvrières et ouvriers de faire face à leurs besoins quotidiens, dans un environnement marqué par une augmentation de prix des produits de base », souligne le professeur Camille Chalmers, directeur exécutif de la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif. « L'ajustement aurait dû avoir lieu depuis au moins trois ans », réagit Yannick Etienne, militante du droit des ouvrières et ouvriers, et coordonnatrice de Batay ouvrière. Cette annonce d'ajustement (du salaire minimum journalier) ressemblerait plutôt à un coup électoral, « pour donner le change... » d'une velléité d'actions gouvernementales.

>> Les citoyens haïtiens appelés à marcher contre l'impunité le 6 mai

Plusieurs organisations de la société civile invitent les Haïtiennes et les Haïtiens à marcher, le 6 mai, afin de dénoncer la libération « scandaleuse », le 17 avril, de Woodly Éthéart (alias Sonson Lafamilia) et de Renel Nelfort (dit Le récif). Ces deux hommes étaient inculpés, avec 9 autres, dans le cadre de l'affaire du « gang Galil », réputé proche du palais national et particulièrement actif dans le kidnapping. La décision de libérer Woodly Éthéart et Renel Nelfort a été prise après un procès sans assistance de jury, présidé par le juge controversé Lamarre Bélizaire, réputé soumis au pouvoir en place, alors que les victimes ont clairement identifié ces individus comme leurs ravisseurs. L'une des victimes est tombée en syncope, le jour du procès

« expéditif », en remarquant deux de ses ravisseurs dans la cour du palais de justice, venant porter leur sympathie à leurs chefs. Entre-temps, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a décidé de mettre en disponibilité, pour négligence dans le cadre du dossier, le doyen du tribunal de première instance de Port-au-Prince, Raymond Jean Michel, qui a reconnu ses torts lors d'une audience le 22 avril 2015. Le commissaire du gouvernement, près le tribunal civil de Port-au-Prince, Kerson Darius Charles, a été remercié. Et le parquet du tribunal civil de Port-au-Prince a fait appel de la décision du juge controversé Bélizaire par-devant la cour de cassation, a confirmé le ministère de la justice.

A lire également :

- Présidentielle : Jacky Lumarque, Chavannes Jean-Baptiste, Sauveur Pierre Etienne, trois nouveaux noms officiellement pressenti (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18174>);
- Agriculture : La sécheresse détruit le riz dans la plaine de Haut-Maribaroux (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18168>);
- Des organisations paysannes appellent les autorités d'Haïti à s'attaquer aux problèmes structurels (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18160>);
- Chômage : Dans le Plateau central, des universitaires se ruent sur les petits boulots (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18159>).